

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-3/01

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : BERQUIER André

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

OBJET : Débats publics des projets de réseaux du Grand Paris et d'Arc Express.

L'Assemblée Départementale prend acte des principales caractéristiques des deux projets de rocade en transports en commun en Ile-de-France : le réseau du Grand Paris et Arc Express, préalablement aux deux débats publics qui se dérouleront d'octobre 2010 à février 2011. Ces deux projets impacteront directement les déplacements de tous les Seine-et-Marnais vers la petite couronne et renforceront également l'attractivité du territoire pour les autres franciliens.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la décision n°2010/61/ARCEX/12 du 1^{er} septembre 2010 de la CNDP relative au débat public du projet Arc Express

VU la décision n°2010/60/RTPGP/4 du 1^{er} septembre 2010 de la CNDP relative au débat public du projet de réseau de transport public du Grand Paris

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : de prendre acte de l'ouverture des débats publics sur les projets de réseaux du Grand Paris et d'Arc Express

Article 2 : de mandater le Président pour porter les enjeux de la Seine-et-Marne en termes de déplacements dans le cadre des débats publics.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ